

CONDITIONS FINANCIERES

ECOLE 2021 – 2022

Frais de dossier pour la 1^{ère} inscription dans l'établissement : 15 €

EXTERNE =	1
DEMI PENSIONNAIRE =	1+2

	1 Contribution des familles (Montant annuel payable en 10 fois)	2 Demi-pension (montant annuel payable en 10 fois)			
		4 jours	3 jours fixes par semaine	2 jours fixes par semaine	1 jour fixe par semaine
Maternelle	352 €	786 €	589 €	393 €	196 €
Primaire	352 €	820 €	616 €	410 €	205 €

Tout mois commencé est dû, pas de proratisation possible.

Demi-Pensionnaire (ce forfait annuel tient compte de l'organisation de l'année scolaire)

1/ Réductions sur la contribution des familles :

- 15% pour le 2^{ème} enfant
- 30 % pour le 3^{ème} enfant
- 80 % pour le 4^{ème} enfant

2/ Carte de restauration : Elle est délivrée lors de l'entrée de l'élève dans l'établissement et sera conservée pour la suite de la scolarité. La carte est sous l'entière responsabilité de l'élève. Elle permet 1 seul repas par jour. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée 6.50 €.

Repas exceptionnel : 6.45 €/repas (Facturation établie à chaque vacance scolaire)

3/ Cotisation APEL facultative : 22€/an/famille

4/ Prestation annexes :

Garderie/Étude (de 17h à 18h) :

Montant annuel payable en 10 fois			
4 JOURS	3 JOURS FIXES	2 JOURS FIXES	1 JOUR FIXE
152 €	114 €	87 €	44 €

Garderie – Étude exceptionnelle : 2 €/jour

**Nous conseillons vivement aux familles d'opter pour
le prélèvement (de septembre à juin)**

Il peut être demandé, en cours d'année, une participation financière pour diverses activités pédagogiques ou voyages proposés aux élèves.